



**LE MERCREDI 28 AOÛT 2019**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 28 août 2019, à 20 h 20, à laquelle sont présents :

Éric Antoine  
Jacques D'Août  
Cécile Gauthier  
Sylvain Léger  
Étienne Morin

Laurent Clément  
Pierre Daoust  
Edmond Leclerc  
Raymond Ménard  
Sylvain Tremblay

**Les représentants du comité de parents**

Anne-Marie Arcand  
Lucie St-Louis

Daniel Cooke  
Natacha Thibault

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

**Sont également présents :**

Daniel Bellemare, directeur général  
Nancy Morin, directrice générale adjointe aux affaires éducatives  
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 01 (2019-2020)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LA CIRCONSCRIPTION DE LA VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE (5) –  
NOMINATION**

**RÉSOLUTION 02 (2019-2020)**

Attendu la démission de madame Janie Vallée à titre de commissaire représentant la circonscription de la Vallée-de-la-Lièvre (5);

Attendu les termes de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., chapitre E-2.3), lequel prévoit que le Conseil des commissaires doit procéder par nomination afin de pourvoir le poste laissé vacant;

Attendu que ce Conseil des commissaires a choisi de lancer un appel de candidatures afin de pourvoir ledit poste;

Attendu que le Conseil des commissaires a procédé à l'analyse des candidatures reçues;

Il est proposé par monsieur le commissaire Laurent Clément;

QUE ce Conseil des commissaires nomme monsieur Étienne Morin au poste de commissaire de la circonscription de la Vallée-de-la-Lièvre (5).

Monsieur le commissaire Sylvain Léger demande le vote.

**Pour (14) :** Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Laurent Clément, Daniel Cooke, Jacques D'Août, Pierre Daoust, Cécile Gauthier, Edmond Leclerc, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Étienne Morin, Lucie St-Louis, Natacha Thibault, Sylvain Tremblay

**Contre (0) :**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



2158

**ASSERMENTATION DU COMMISSAIRE ÉTIENNE MORIN  
DE LA CIRCONSCRIPTION 5**

Le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, procède à l'assermentation du commissaire de la circonscription 5.

*Je, **Étienne Morin**, ayant été dûment nommé commissaire de la circonscription 5, affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.*

\_\_\_\_\_  
(Signature)

*Assermenté devant moi, ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'août 2019.*

\_\_\_\_\_  
*Daniel Bellemare, directeur général*

**Parole au président**

- . Le président rappelle l'importance d'une gouvernance élue à la commission scolaire. Il fait état des réalisations de l'actuel Conseil des commissaires.

**Parole au public**

**M. Martin Deschênes, maire de Montebello**

- . Invite le Conseil des commissaires à adopter la résolution concernant l'agrandissement de l'école St-Michel (M). Il fait état des difficultés vécues à l'école quant au manque de locaux.

**M. Luc Desjardins, maire de Ripon**

- . Fait état des enjeux actuellement vécus par la municipalité de Ripon.

**M. Benoît Lauzon, préfet de la MRC de Papineau**

- . Évoque l'importance des élus, de tous les paliers politiques qui y œuvrent afin de développer une vision où les citoyens pourront s'y épanouir.

**Parole aux commissaires**

**M. Sylvain Tremblay**

- . Souligne qu'il s'agit de la dernière rencontre du Conseil des commissaires à laquelle participe M. Raymond Ménard.

**M. Raymond Ménard**

- . Évoque les raisons pour lesquelles il doit quitter la CSCV après 16 ans au Conseil des commissaires et 35 années à titre d'employé.
- . Souligne la participation de Frédéric Ménard, enseignant à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, qui a complété l'Iron Man de Mont-Tremblant.

**Mme Anne-Marie Arcand**

- . Annonce que la Fondation de la réussite éducative au Cœur-des-Vallées a amassé un montant de 7500 \$ lors de la 22<sup>e</sup> édition de son tournoi de golf.

**M. Jacques D'Août**

- . Souhaite une bonne rentrée aux élèves et aux membres du personnel.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2019**

**RÉSOLUTION 03 (2019-2020)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Pierre Daoust;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 5 juin 2019 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



2159

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 26 JUIN 2019**

**RÉSOLUTION 04 (2019-2020)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Laurent Clément;

QUE le procès-verbal de la séance ajournée du Conseil des commissaires du 26 juin 2019 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COORDONNATRICE AU SERVICE DES FINANCES – NOMINATION**

**RÉSOLUTION 05 (2019-2020)**

Attendu les termes de la résolution 112 (2018-2019) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2019-2020 – adoption »;

Attendu qu'un poste régulier à la coordination du Service des ressources financières était disponible;

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke;

QUE madame Marie-France Gauthier soit nommée coordonnatrice du Service des ressources financières, à titre régulier, à compter du 29 août 2019.

Monsieur le président Éric Antoine demande le vote.

**Pour (14) :** Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Laurent Clément, Daniel Cooke, Jacques D'Août, Pierre Daoust, Cécile Gauthier, Edmond Leclerc, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Étienne Morin, Lucie St-Louis, Natacha Thibault et Sylvain Tremblay

**Contre (0) :**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – NOMINATION**

**RÉSOLUTION 06 (2019-2020)**

Attendu les termes de la résolution 112 (2018-2019) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2019-2020 – adoption »;

Attendu qu'un poste régulier à la direction adjointe de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin était disponible;

Il est proposé par monsieur le commissaire Edmond Leclerc;

QUE monsieur Patrick Poulin soit nommé directeur adjoint de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, à titre régulier, à compter du 29 août 2019.

Monsieur le président Éric Antoine demande le vote.

**Pour (14) :** Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Laurent Clément, Daniel Cooke, Jacques D'Août, Pierre Daoust, Cécile Gauthier, Edmond Leclerc, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Étienne Morin, Lucie St-Louis, Natacha Thibault et Sylvain Tremblay

**Contre (0) :**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**2160**

**RAPPORT RELATIF AU MANDAT DE GESTION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2019 – APPROBATION**

**RÉSOLUTION 07 (2019-2020)**

Attendu les termes de l'alinéa 7.12 de l'article 7.3 du Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (réf. C.C.r. 59-2019) qui permet au directeur général, au cours de la période estivale, de prendre les décisions nécessaires à la gestion et à l'administration de la commission scolaire habituellement assumées par le Conseil des commissaires;

Attendu le rapport produit par le directeur général quant au mandat de gestion pour la période estivale 2019;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 21 août 2019;

Il est proposé par monsieur le président Éric Antoine;

QUE le rapport estival du directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soit approuvé tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE FESTIVAL DE MUSIQUE TRADITIONNELLE DE PAPINEAU – MANDAT DE NÉGOCIATION ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**RÉSOLUTION 08 (2019-2020)**

Attendu que le Festival de musique traditionnelle de Papineau sera tenu du 13 au 15 septembre prochain, à Ripon;

Attendu que le festival souhaite disposer d'un site d'appoint afin d'accueillir des véhicules récréatifs et autres caravanes;

Attendu que le festival souhaite utiliser une partie du terrain de l'école, autrefois utilisé comme stationnement;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 28 août 2019;

Il est proposé par monsieur le commissaire Laurent Clément;

QUE le secrétaire général soit mandaté à négocier un protocole d'entente satisfaisant pour les deux parties;

QUE le président et le directeur général soient, et sont par la présente mandatés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le protocole d'entente à intervenir avec le Festival de musique traditionnelle de Papineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CARREFOUR CULTUREL ESTACADE**

**RÉSOLUTION 09 (2019-2020)**

Attendu les termes de la résolution 128 (2017-2018) intitulée « Financement des travaux de rénovation de la Salle Desjardins et prolongation du protocole d'entente intervenu avec le Carrefour culturel ESTacade;

Attendu que ladite résolution prévoyait notamment « que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) prolonge, d'une période de dix ans, le protocole d'entente actuellement en vigueur avec le Carrefour culturel ESTacade à compter de la date de la fin des travaux du projet d'amélioration de la Salle Desjardins, le tout conditionnellement à la réalisation du projet »;

Attendu que le protocole d'entente actuellement en vigueur couvre la période allant jusqu'au 31 mars 2021;

Attendu que les travaux d'amélioration de la Salle Desjardins ne sont pas complétés à ce jour;



## 2161

Attendu qu'en conséquence la prolongation du protocole n'est pas encore effective et que ce Conseil des commissaires peut rescinder l'application dudit passage de la résolution 128 (2017-2018);

Attendu que depuis l'adoption de cette résolution, la CSCV souhaite apporter certains ajustements au protocole d'entente;

Attendu qu'avant de prolonger la période dudit protocole, il y a lieu de sonder les partenaires de la CSCV quant à certains aspects des services rendus par le Carrefour culturel ESTacade à ces mêmes partenaires;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 21 et du 28 août 2019;

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le président Éric Antoine;

QU'à l'égard de la résolution 128 (2017-2018) intitulée « Financement des travaux de rénovation de la Salle Desjardins et prolongation du protocole d'entente intervenu avec le Carrefour culturel ESTacade », la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées rescinde le passage suivant :

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) prolonge, d'une période de dix ans, le protocole d'entente actuellement en vigueur avec le Carrefour culturel ESTacade à compter de la date de la fin des travaux du projet d'amélioration de la Salle Desjardins, le tout conditionnellement à la réalisation du projet.

Monsieur le commissaire Sylvain Léger demande le vote.

**Pour (12) :** Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Laurent Clément, Daniel Cooke, Jacques D'Août, Pierre Daoust, Cécile Gauthier, Raymond Ménard, Étienne Morin, Lucie St-Louis, Natacha Thibault et Sylvain Tremblay

**Contre (2) :** Edmond Leclerc et Sylvain Léger

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR – ÉCOLE DÉDIÉE AU PRÉSCOLAIRE 4 ANS DANS LE SECTEUR BUCKINGHAM DE  
LA VILLE DE GATINEAU**

### **RÉSOLUTION 10 (2019-2020)**

Attendu qu'environ 350 élèves supplémentaires sont attendus au cours des 5 prochaines années sur le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées selon les plus récentes prévisions démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu que les écoles du secteur ouest de la CSCV atteignent déjà leur capacité d'accueil maximal;

Attendu que des besoins d'espaces supplémentaires seront donc nécessaires au cours des prochaines années;

Attendu que le gouvernement du Québec souhaite déployer, au cours des prochaines années, des classes du préscolaire 4 ans;

Attendu que la CSCV ne dispose pas des espaces nécessaires permettant d'accueillir plusieurs groupes d'élèves du préscolaire 4 ans qui découleraient de l'implantation complète du service, tel que le gouvernement du Québec le projette;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et des technologies de l'information ainsi que du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées transmette une demande de construction d'une école (12 locaux de classe) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui serait exclusivement destinée aux élèves du préscolaire 4 ans, laquelle serait située dans le secteur Buckingham de la Ville de Gatineau;





**2162**

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et/ou le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

Monsieur le commissaire Pierre Daoust demande le retrait du projet de résolution.

Monsieur le commissaire Sylvain Tremblay demande le vote quant au maintien du projet de résolution.

**Pour (4) :** Éric Antoine, Daniel Cooke, Cécile Gauthier, Sylvain Tremblay

**Contre (10) :** Anne-Marie Arcand, Laurent Clément, Jacques D'Août, Pierre Daoust, Edmond Leclerc, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Étienne Morin, Lucie St-Louis et Natacha Thibault.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ**

Monsieur le commissaire Sylvain Tremblay demande le vote sur la résolution principale.

**Pour (3) :** Éric Antoine, Anne-Marie Arcand et Edmond Leclerc

**Contre (11) :** Laurent Clément, Daniel Cooke, Jacques D'Août, Pierre Daoust, Cécile Gauthier, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Étienne Morin, Lucie St-Louis, Natacha Thibault et Sylvain Tremblay.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ**

**DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR (G)**

**RÉSOLUTION 11 (2019-2020)**

Attendu qu'environ 350 élèves supplémentaires sont attendus au cours des 5 prochaines années sur le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées selon les plus récentes prévisions démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu que les écoles du secteur ouest de la CSCV atteignent déjà leur capacité d'accueil maximal;

Attendu que des besoins d'espaces supplémentaires seront donc nécessaires au cours des prochaines années;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et des technologies de l'information ainsi que du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées transmette une demande d'agrandissement au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'ajout de 10 locaux de classe et d'un gymnase supplémentaires à l'école du Sacré-Cœur (G);

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et/ou le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – ÉCOLE ST-CŒUR-DE-MARIE, À RIPON**

**RÉSOLUTION 12 (2019-2020)**

Attendu qu'environ 350 élèves supplémentaires sont attendus au cours des 5 prochaines années sur le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées selon les plus récentes prévisions démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;



**2163**

Attendu que de nombreuses écoles du secteur de la Petite-Nation de la CSCV atteignent déjà ou atteindront leur capacité d'accueil maximal;

Attendu que des besoins d'espaces supplémentaires seront donc nécessaires au cours des prochaines années;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et des technologies de l'information ainsi que du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Laurent Clément;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées transmette une demande d'agrandissement au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'ajout de 4 locaux de classe à l'école St-Cœur-de-Marie, à Ripon ;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et/ou le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

Monsieur le président Éric Antoine demande le vote.

**Pour (14) :** Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Laurent Clément, Daniel Cooke, Jacques D'Août, Pierre Daoust, Cécile Gauthier, Edmond Leclerc, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Étienne Morin, Lucie St-Louis, Natacha Thibault, Sylvain Tremblay

**Contre (0) :**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – ÉCOLE ST-PIE-X, À PAPINEAUVILLE
--

**RÉSOLUTION 13 (2019-2020)**

Attendu qu'environ 350 élèves supplémentaires sont attendus au cours des 5 prochaines années sur le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées selon les plus récentes prévisions démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu que de nombreuses écoles du secteur de la Petite-Nation de la CSCV atteignent déjà ou atteindront leur capacité d'accueil maximal;

Attendu que des besoins d'espaces supplémentaires seront donc nécessaires au cours des prochaines années;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et des technologies de l'information ainsi que du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées transmette une demande d'agrandissement au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'ajout de 4 locaux de classe à l'école St-Pie-X, à Papineauville;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et/ou le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

Monsieur le président Éric Antoine demande le vote.

**Pour (14) :** Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Laurent Clément, Daniel Cooke, Jacques D'Août, Pierre Daoust, Cécile Gauthier, Edmond Leclerc, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Étienne Morin, Lucie St-Louis, Natacha Thibault, Sylvain Tremblay

**Contre (0) :**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



2164

**DEMANDE D'AJOUT D'ESPACES AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR – ÉCOLE ST-MICHEL, À MONTEBELLO**

**RÉSOLUTION 14 (2019-2020)**

Attendu qu'environ 350 élèves supplémentaires sont attendus au cours des 5 prochaines années sur le territoire de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées selon les plus récentes prévisions démographiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu que de nombreuses écoles du secteur de la Petite-Nation de la CSCV atteignent déjà ou atteindront leur capacité d'accueil maximal;

Attendu que des besoins d'espaces supplémentaires seront donc nécessaires au cours des prochaines années;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et des technologies de l'information ainsi que du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées transmette une demande d'agrandissement au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'ajout de 4 locaux de classe à l'école St-Michel, à Montebello;

QUE le président, monsieur Éric Antoine, et/ou le directeur général, monsieur Daniel Bellemare, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées tout document permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

Monsieur le président Éric Antoine demande le vote.

**Pour (14) :** Éric Antoine, Anne-Marie Arcand, Laurent Clément, Daniel Cooke, Jacques D'Août, Pierre Daoust, Cécile Gauthier, Edmond Leclerc, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Étienne Morin, Lucie St-Louis, Natacha Thibault et Sylvain Tremblay

**Contre (0) :**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**RÉSOLUTION 15 (2019-2020)**

Attendu les termes de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3) qui prévoit que le Conseil des commissaires détermine la rémunération à laquelle ses membres ont droit en fonction d'un montant annuel maximal déterminé par le gouvernement du Québec;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 28 août 2019;

Attendu que ce Conseil des commissaires a choisi un modèle de rémunération hybride qui inclut une rémunération annuelle régulière ainsi qu'une rémunération en fonction de la présence effective de ses membres;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay;

QUE la somme globale prévue pour la rémunération des commissaires (133 103 \$) soit répartie conformément au document *Rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2019-2020* (Référence – Secrétariat général), et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**





2165

**COTISATION 2019-2020 A LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC –  
APPROBATION**

**RÉSOLUTION 16 (2019-2020)**

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est membre de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);

Attendu que le coût de la cotisation pour l'année 2019-2020 est de 47 144,74 \$;

Attendu que la cotisation 2019-2020 a été indexée de 2 % en comparaison de l'année 2018-2019, le tout avec l'approbation de l'assemblée générale des membres tenue les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin en présence de représentants de la CSCV;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 21 août 2019;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE soit approuvé le paiement de la cotisation annuelle 2019-2020 à la Fédération des commissions scolaires du Québec, au montant de 47 144,74 \$;

QUE le directeur général soit mandaté à signer tous documents afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRIBUTION 2019-2020 AU SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN  
OUTAOUAIS ET TRANSFERT AU RÉSEAU TACT DE MESURES BUDGÉTAIRES DU MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – APPROBATION**

**RÉSOLUTION 17 (2019-2020)**

Attendu que les commissions scolaires francophones de l'Outaouais se sont dotées d'un service regroupé, à vocation régionale, visant le développement de la formation professionnelle en Outaouais;

Attendu que les présidences et les directions générales des commissions scolaires de l'Outaouais forment le conseil d'administration qui détermine les principales orientations, notamment budgétaires, du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais (SRFPO);

Attendu que pour mener à terme sa mission, le SRFPO reçoit une contribution annuelle provenant de chacune des commissions scolaires;

Attendu que depuis quelques années, la contribution de chaque commission scolaire est déterminée par le poids relatif que ses élèves, en équivalent temps complet (ETP), représentent en comparaison du nombre total d'élèves (ETP) pour l'ensemble de la région lors de l'année scolaire précédente;

Attendu que pour l'année scolaire 2019-2020, la cotisation annuelle de la CSCV a été établie au montant de 73 158 \$, y incluant un montant de 18 439 \$ provenant de la mesure ministérielle 15043 – Fréquentation et réussite des jeunes en FP;

Attendu que trois mesures budgétaires allouées à la CSCV par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sont rendues disponibles au Réseau TACT pour ses activités :

- Mesure 15191 – Soutien à l'accompagnement dans la démarche (50 000 \$) ;
- Mesure 15165 – Maintien des compétences des travailleurs (25 295 \$) ;
- Mesure 15194 – Soutien aux services aux entreprises (9 558 \$).

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE soit approuvé le paiement de la contribution annuelle 2019-2020 au Service régional de la formation professionnelle en Outaouais au montant total de 73 158 \$;

QUE soit approuvé le versement au Réseau TACT des sommes reçues par l'entremise des mesures 15191, 15165 et 15194 provenant du MESS, le tout au montant total de 84 853 \$;



**2166**

QUE le directeur général soit mandaté à signer tous documents afin de donner pleinement effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION – NOMINATION**

**RÉSOLUTION 18 (2019-2020)**

Attendu que la *Politique relative à la révision d'une décision touchant un élève* prévoit que le Conseil des commissaires désigne, pour une période de deux ans, les cinq (5) membres votants ainsi que les 3 substituts qui siègent au comité de révision;

Attendu qu'un poste est actuellement vacant;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE monsieur Jacques D'Août soit nommé membre du comité de révision de décision, pour le mandat actuel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Questions relatives à la séance**

**M. Martin Deschênes, maire de Montebello**

- . Remercie le Conseil des commissaires pour la demande d'agrandissement de l'école St-Michel (M).

**M. Luc Desjardins, maire de Ripon**

- . Souhaite collaborer avec la CSCV quant à la demande d'agrandissement de l'école St-Cœur-de-Marie, à Ripon.

**M. Paul Gagnon, pro-maire de Papineauville**

- . Remercie le Conseil des commissaires pour la demande d'agrandissement de l'école St-Pie-X.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 19 (2019-2020)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 22 h 02.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 2 octobre 2019, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

**Éric Antoine,**  
Président

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général